

Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Mardi 24 juillet 2018

COMMUNIQUÉ

ARRÊTÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Exonération de la taxe générale à l'importation (TGI) sur l'importation de 17 kits photovoltaïques individuels

Le gouvernement a exonéré de taxe générale à l'importation (TGI) la société Sunzil pour l'importation de kits photovoltaïques destinés à équiper des foyers individuels. L'exonération de TGI se monte à 4,5 millions de francs, sur une opération d'un montant total de 21,5 millions de francs.

La délibération 69/CP du 10 octobre 1990 *fixe les modalités d'octroi des régimes fiscaux privilégiés à l'importation*, et prévoit que les matériels destinés à la réalisation d'opérations adoptées par le comité de gestion du fonds d'électrification rurale (FER) peuvent être exonérés de TGI.

Depuis 1996, le champ d'action du FER, auparavant limité au subventionnement d'opérations filaires, a été étendu à l'équipement des foyers en panneaux photovoltaïques.

C'est dans ce cadre que le comité de gestion du FER a souhaité exonéré de TGI le financement de dix-sept kits photovoltaïques, de 3000 Wh/jour ou 6000 Wh/jour, qui seront installés pour des foyers isolés des communes de Païta, La Foa, Moindou, Bourail, Pouembout, Voh, Ponérihouen et Kouaoua.

* *
*